



**ARRÊTÉ INTERDICTION DE CIRCULATION  
ET DE STATIONNEMENT  
AVENUE HENRI PUCHOIS  
FEU D'ARTIFICES**

**Mercredi 13 Juillet 2022 et Jeudi 14 Juillet 2022**

**Monsieur Jean-Philippe BOONART,  
Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu les articles L2211.1, L 2212.1, L2213.1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police municipale ;

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire l'utilisation du terrain de football COSEC, Avenue Henri Puchois, durant les préparatifs et le déroulement du feu d'artifice, afin de prévenir tout accident sur le site ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Le terrain de football sera interdit à toute utilisation sportive le Mercredi 13 Juillet 2022 de 8 heures à 24 heures, et le Jeudi 14 Juillet 2022 de 00 heure à 8 heures afin de sécuriser et d'assurer le bon déroulement du feu d'artifice,

**ARTICLE 2 :**

Des barrières et des panneaux réglementaires seront installés par les services municipaux de Laventie.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et le service de la Brigade de Gendarmerie de Laventie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le territoire de la commune de Laventie.

Fait en Mairie de Laventie, le 11 Juillet 2022.

**le Maire de LAVENTIE,**

**Jean-Philippe BOONAERT,**

**Acte non transmissible au représentant de l'Etat  
(application de l'article L2131-2-5° du C.G.C.T.)**

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication.

le 11 Juillet 2022,  
le Maire,

